

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DASES 299 Subvention (55.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du 6 décembre 2017 et d'accorder une subvention à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie, 102C rue Amelot 75011 Paris, un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du 6 décembre 2017, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 55.000 euros (SIMPA 21048 - dossiers 2019_07580 et 2018_07581) est attribuée à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO